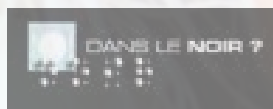


# LA SCIC DES FERMES AGROÉCOLOGIQUES & LA FERME DE L'ENVOL



SEPTIME



ÁLANCIENNE



Mémé Georgette  
bienfait pour nous !

Dossier de présentation du projet

23.04.2019

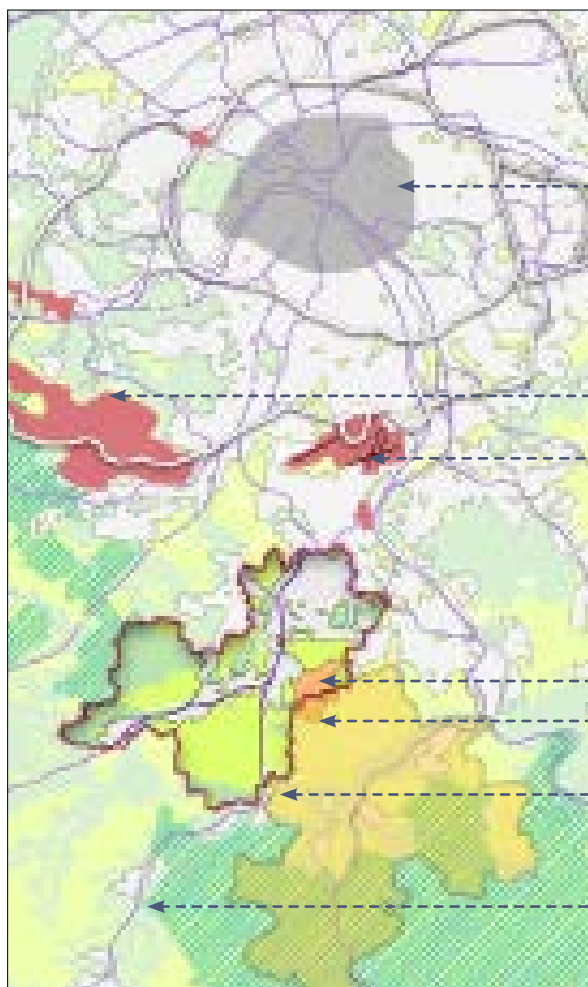


# 1

Localisation du projet

# LOCALISATION DU PROJET

Au sein de l'agglomération Coeur d'Essonne



VILLE DE PARIS

PLATEAU DE SACLAY

AÉROPORT D'ORLY

**LA FERME DE L'ENVOI**

BASE AÉTIENNE 217

COEUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

RER C



VUE AÉRIENNE DE LA L'ANCIENNE BASE 217



# 2

La SCIC des Fermes Agroécologiques (SFA)

## CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE FERMES AGROÉCOLOGIQUES (SCIC)

### Amorcer et soutenir la transition agroécologique

L'objectif de la SCIC des Fermes Agroécologiques, est d'accompagner la création de fermes respectant l'Homme (agriculteurs et consommateurs) et la nature. Deux premières exploitations - la Ferme de l'Envol sur la Base 217 et la Ferme d'Avrainville - constituent les premières opérations finançables par cette SCIC. La Ferme de l'Envol est la ferme vitrine du projet. Elle joue le rôle de prototype et regroupe une série d'innovations à travers le système agricole, les choix techniques et l'organisation humaine qu'elle propose. Ces deux premières fermes identifiées par la SCIC préfigurent un modèle de développement économique endogène avec des fermes inter-dépendantes, l'installation de nouveaux agriculteurs, et la structuration de nouvelles filières locales.

### Présentation du modèle d'affaires et du contexte

#### CONTEXTE ET ENJEUX DE LA CRÉATION DE LA SCIC

**Problématique :** Une production en produits bio et locaux insuffisante et des difficultés d'installation en agriculture

Actuellement, il est complexe pour des agriculteurs d'installer ou de développer des fermes particulièrement en Île-de-France, du fait des investissements lourds et de l'accès à un foncier rare et trop coûteux.

En parallèle, la demande en produits bio et locaux ne cesse d'augmenter en France, et la capacité de production nationale ne répond pas à cette demande (+17% de valeur des achats des produits alimentaires AB en 2017, 30% de produits bio importés en France).

**Solution proposée :** la création d'une Société de Développement de Fermes Agroécologiques

Face à ces constats plusieurs acteurs du territoire, intéressés par la production de produits agricoles bio et locaux, ont décidé de se regrouper au sein d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Le rôle principal de cette société sera de lever des fonds, de porter les investissements immobiliers et matériels liés à la création de fermes agroécologiques et d'en assurer la gouvernance. Les bâtiments et le matériel seront ensuite loués à des collectifs d'agriculteurs. La SCIC ne soutiendra que des projets agroécologiques, mettant en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et visant une forte création de valeur sur le territoire et assurant ainsi une juste rémunération des agriculteurs.

Le modèle se veut souple. La SCIC pourra être mobilisée pour l'accompagnement d'autres fermes sur le territoire, ou pourra prendre la forme de création d'autres sociétés.

#### Accompagner la création des fermes...

Les fermes agroécologiques soutenues par la SCIC produiront des denrées respectant à minima le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Néanmoins, la SCIC souhaite développer un modèle agronomique encore plus résilient et vertueux sur le plan environnemental. Une charte en cours de création encadrera la typologie de fermes portée par la SCIC. Les points suivants seront notamment étudiés :

- Irrigation de la ferme à partir de la récupération des eaux pluviales, pour limiter le pompage dans les nappes phréatiques
- Mise en place de systèmes agroforestiers, induisant la plantation d'arbres et la restauration de la biodiversité
- Rotation des cultures, afin de pérenniser la qualité des sols et limiter l'utilisation d'intrants (engrais notamment)
- Bâtiments écoconstruits et biosourcés, répondant aux normes du futur label E+C-

#### Installer des agriculteurs sur les territoires

La création de la SCIC a pour but de répondre au besoin de renouvellement des générations dans le monde agricole. En effet, la moitié des agriculteurs seront en âge de prendre leur retraite d'ici 5 ans et une exploitation sur deux n'a pas encore trouvé de successeur.

Les conditions de vie des agriculteurs peuvent se révéler difficiles sur certains aspects : rémunération, protection sociale, absence de congés, isolement... et cela joue sur la faible attractivité du métier.

Les contrats commerciaux portés par la SCIC sont construits pour préserver des prix de vente raisonnables pour les consommateurs et une juste rémunération des agriculteurs (de l'ordre de 2000 euros net mensuels). Le modèle juridique retenu dans le projet de la Ferme de l'Envol leur permettra de bénéficier d'une protection sociale et de congés payés.

#### PRÉSENTATION DU PROJET

##### Historique du projet et création de la SCIC

Depuis près de deux ans l'ensemble des futurs associés de la SCIC co-construisent ensemble le projet, et se retrouvent chaque mois afin d'entériner les décisions stratégiques. Un chef de projet a été mis à disposition par l'association Fermes d'Avenir, afin d'encadrer la gestion du projet. Après analyse des structurations juridiques possibles, les partenaires ont choisi le format de la SCIC pour concilier les intérêts de chacun à l'issue de la phase de projet.

Aujourd'hui les statuts de la Société sont finalisés, elle sera créée début mai 2019. Un montant de 400 000 euros de capital a déjà été constitué pour initier la levée de fonds.



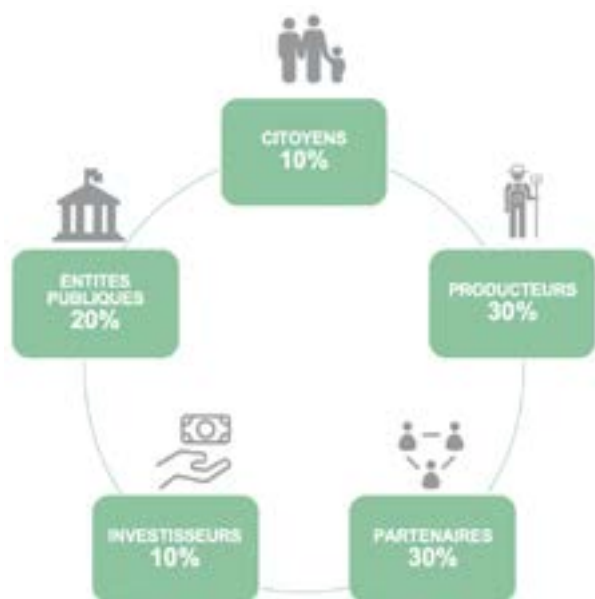
## La gouvernance de la SCIC : une gouvernance innovante et adaptée à un projet de territoire

La SCIC est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Cette typologie de société permet notamment l'entrée de la personne publique et la répartition des associés au sein de différents collèges, chacun doté d'un pouvoir de vote spécifique.

Dans le cas présent, la SCIC sera composée de 5 collèges, chacun regroupant un type d'acteur territorial majeur :

- Collège des Producteurs (30% des voix) qui regroupe les agriculteurs des différentes fermes portées par la SCIC.
- Collège des Partenaires (30% des voix) composé par les acheteurs et distributeurs des produits agricoles vendus par la SCIC.
- Collège des Entités Publiques (20% des voix) composé des organismes publics partenaires du projet. Parmi eux Cœur d'Essonne Agglomération et la Communauté de Commune Val d'Essonne.
- Collège des Investisseurs (10% des voix) dans lequel des investisseurs privés peuvent entrer pour soutenir le projet et participer à son développement.
- Collège des Citoyens (10% des voix) dans lequel peut entrer toute personne de la société civile. L'objectif à terme est que les citoyens puissent largement contribuer au financement de leur propre outil de production alimentaire bio et local, à travers la création de fermes agroécologiques sur leur territoire.

La répartition des pouvoirs de vote a été validée collectivement, l'enjeu étant d'avoir une gouvernance efficace pour répondre aux finalités de la SCIC, à savoir la création de fermes et l'installation d'agriculteurs.



## Les liens qui unissent la SCIC et les fermes agroécologiques créées

La SCIC va financer tout ou partie du matériel et des bâtiments des futures fermes, qui seront liées à la SCIC par des contrats de location.

Les fermes qui le souhaitent pourront devenir propriétaires de leur propre matériel dans un délai à définir pour chacune. Les contrats de location du matériel SCIC - Fermes seront donc avec option d'achat.

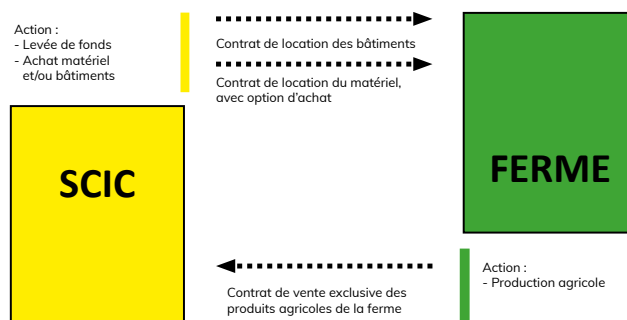
De leur côté, les fermes vont réaliser des productions agricoles qui seront entièrement vendues via un contrat d'exclusivité à la SCIC. La SCIC achètera la production d'une ferme à son coût de production, incluant les salaires des agriculteurs et les charges d'exploitation.

Par la suite la SCIC revendra ces productions en réalisant une marge qui permettra le remboursement des emprunts, la mise en réserve en vue de réinvestissements dans d'autres projets de fermes, ou encore la rémunération des parts sociales de la SCIC.

### Démarrage de l'activité de la SCIC : La Ferme de l'Envol

La SCIC s'est constituée autour d'un premier projet de ferme sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération : la Ferme de l'Envol. Cette ferme d'une première phase de 53ha sera située entre les communes de Bretigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté, sur l'ancienne base aérienne 217.

Le foncier, propriété de Cœur d'Essonne agglomération et pour partie de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (environ 5ha) permettra à terme une exploitation de 75ha de surface agricole utile.



Exploitée en polyculture-élevage, elle rassemblera en un même lieu 6 maraîchers, 2 éleveurs de vaches laitières et 2 paysans boulangers. La production de la ferme sera composée de fruits, légumes, fromages, pain, miel et oeufs.

### La première phase de la Ferme de l'Envol : une ferme maraîchère bio

Dans un souci de développement progressif et pour tester les modes de fonctionnement de la SCIC avec les agriculteurs, il a été décidé de commencer par une première phase de construction concentrée autour de l'installation des maraîchers.

Trois premiers porteurs de projets ont été identifiés et sont présentés ci-après. Ils ont participé à la co-construction du projet depuis 1.5 an,

et font partie des associés de la SCIC.

Ils ont créé une société coopérative (SCOP-Ferme de l'Envol) au sein de laquelle ils sont associés-salariés. Au terme du contrat de location avec option d'achat, passé avec la SCIC, le matériel deviendra la propriété de la SCOP - Ferme de l'Envol.

L'esquisse des bâtiments de la Ferme de l'Envol est terminée et le permis de construire sera déposé dans la semaine du 30 avril 2019.

### Fonctionnement de la relation entre la SCIC et la Ferme de l'Envol

Tel qu'illustré dans le schéma page précédente représentant les interactions entre la SCIC et la Ferme et en prenant l'exemple de l'année 2024, la SCIC achètera l'entièreté de la production de la Ferme de l'Envol à un prix de 496 423 euros. Ce prix correspond globalement au paiement des salaires annuels de l'ensemble des maraîchers (environ 300 000 euros), auxquelles s'ajoutent les charges d'exploitation de la ferme (environ 170 00 euros).

La SCIC revendra cette production à un prix de 825 829 euros, qui a été calculé en s'appuyant sur la moyenne basse des prix actuellement affichés à Rungis. Ce sont les distributeurs intégrés dans le collège des Partenaires, au sein de la SCIC, qui achèteront la marchandise.

La marge réalisée de 329 406 euros permettra le remboursement des emprunts, l'investissement dans d'autres projets de fermes, ou bien la rémunération des parts sociales de la SCIC.

### Développement potentiel de l'activité de la SCIC : un réseau de fermes sur le territoire

#### La création de fermes agroécologiques : un marché prometteur

- Une forte demande en produit bio et un grand nombre de canaux de distribution possibles. En France, la demande en produits bio et locaux augmente deux fois plus rapidement que la production avec une valeur d'achat de 8,3 milliards d'euros, soit une croissance de 17% par rapport à 2016 (Agence Bio, 2018). Dans le même temps, seuls 6,5% de la surface utile totale française est labellisée bio. La marge de progression est donc très importante.

- Une bonne rentabilité des fermes biologiques. De nombreuses fermes bio diversifiées existent et ont prouvé leur meilleure performance par rapport aux cultures conventionnelles : la rentabilité économique (l'EBE rapporté aux capitaux permanents) atteste un meilleur retour sur investissement pour les maraîchers biologiques (64%) que les conventionnels (47%) (Etude INSEE, 2017).

Nom de la ferme Localisation	SAU	Ateliers de production	CA (€) EBE/UTH Salaire (net)	Salaire net des employés
GAEC des Rotours à la Terre Situé dans l'Orne (61), France	84 Ha	Vaches allaitantes, poulet de chair, maraîchage, céréales, miel	CA : 141 797€ EBE/UTH : 37 856€	1300€
GAEC Flam'ENVERT Peyrieu (01), France	25 Ha	Maraîchage, arboriculture et grandes cultures	CA : 138 000€ EBE/UTH : 22 000€	-

### Le nombre important de projets de fermes pré-identifiés sur le territoire de Coeur d'Essonne

À travers la dynamique initiée via le dossier TIGA (voir chapitre suivant), une quarantaine de projets ou potentiels de développement de fermes ont été identifiés sur le territoire de Coeur d'Essonne Agglomération. Il peut s'agir de créations de fermes, ou de fermes existantes en diversification et en conversion vers l'agriculture biologique. Elles permettront le passage d'un état initial de 7% de la SAU en bio en 2019 à 52% en 2029, soit 1 658 ha en agriculture biologique en 2029. Le développement de ces fermes pourra au cas par cas, soit être soutenu par la SCIC, soit par d'autres dispositifs.

Parmi ces projets on peut notamment mentionner la Ferme d'Avrainville dont la conception a débuté en août 2018. Cette ferme d'une surface de 5,4 ha est située sur la commune d'Avrainville, à seulement 11 km au Sud de la Ferme de l'Envol. Le terrain a été préempté par la SAFER et la commune dans le but d'y développer un projet de ferme agroécologique. À terme, 4 maraîchers pourront s'installer pour réaliser une production diversifiée : 2 ha de maraîchage plein champ, 1600 m<sup>2</sup> de maraîchage sous abri, 8000 m<sup>2</sup> de verger, un élevage de poules pondeuses et 1,2 km de haie nourricière.



Vue de la Ferme de l'Envol depuis l'espace public ( Source : Extrait du permis de construire)





## Présentation de l'équipe du projet

### LES PARTENAIRES CO-INVESTISSEURS DE LA SCIC

#### Partenaires investisseurs :



#### FOND DE DOTATION MERCI

Fond dédié à accélérer la transition écologique

Depuis sa création, le fonds de dotation a pour objet d'agir en faveur des femmes et des enfants dans le monde, en œuvrant à l'amélioration de leurs conditions de vie, sur les plans éducatifs, sociaux, sanitaires et culturels, notamment auprès des populations de Madagascar.

En 2015, les membres du Fonds de dotation Merci s'engagent pour la première fois en France en participant, aux côtés du réseau « Fermes d'Avenir » (groupe SOS), à la création de la première grande ferme agroécologique en Île-de-France : la Ferme de l'envol.

#### INVIVO FOUNDATION



Fondation du 1er groupe coopératif agricole français

InVivo a pour mission de redonner à l'agriculture et à la coopération agricole françaises toute leur place dans la chaîne de valeur alimentaire mondiale, dans le respect de la planète et des hommes. Premier groupe coopératif agricole français, InVivo est organisé autour de trois pôles d'activités : Bioline by InVivo (agriculture), InVivo Retail (jardinerie et distribution alimentaire) et InVivo Wine (vin).

#### Les AMAP



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

L'AMAP de Longpont-sur-Orge (qui a permis l'installation d'Eric Châtelet) et l'AMAP de Vanves (qui a permis l'installation de Laurent Marbot) existent depuis plus de 10 ans. Elles rassemblent plus de 400 familles, qui accompagnent et soutiennent Laurent et Eric dans leur installation en collectif sur la Ferme de l'Envol.

#### VOYAGEUR DU MONDE



Agence de voyages spécialiste des voyages sur mesure, qui ouvre sous peu une épicerie de produits bio et locaux à proximité de leur local parisien.

#### SEPTIME

Restaurant étoilé dont 100% des produits sont issus de l'agriculture biologique

Julien Cohen et Bertrand Grébaut, se sont associés il y a quelques années pour ouvrir le restaurant gastronomique du Septime. Bertrand Grébaut est rapidement devenu le plus jeune chef étoilé français et son restaurant a été classé 30<sup>ème</sup> meilleur restaurant au monde en 2018. En plus de l'amour de la gastronomie, B.Grébaut et J.Cohen sont également engagés dans une logique de qualité de

leur produits qui sont à 100% issus de l'agriculture biologique.

B.Grébaut et J.Cohen aimeraient disposer d'une ferme à proximité de leur restaurant du Septime afin de maîtriser davantage la provenance de leur produits. Cette ferme serait également pour eux un espace de recherche et d'expérimentation en faisant pousser de nouvelles variétés de fruits et légumes.

#### ALANCIENNE : Start-up de distribution des produits directement de la ferme au consommateur



Paul Charlent a développé une start-up proposant un service de livraison à domicile de produits ultra-frais, bio et locaux (fruits et légumes, produits laitiers, viandes, boulangerie, produits d'épicerie...) en direct des producteurs engagés en agroécologie.

A travers l'application ou le site internet, la société Alancienne garantit au consommateur que les fruits et légumes commandés ont été cueillis le matin même dans des fermes situées à moins de 80km.

Toutes les livraisons sont réalisées en véhicules électriques pour diminuer l'impact carbone. Aujourd'hui l'entreprise est en croissance et P. Charlent recherche de nouvelles exploitations agricoles auprès de qui se sourcer. Il a donc intégré le projet de la SCIC par conviction et afin de sécuriser son approvisionnement

#### DANS LE NOIR : Réseau de restaurants gastronomiques basés sur l'insertion des personnes en situation de handicap

Edouard de Broglie a fait de l'insertion sociale la raison d'être de sa société. Il a ainsi développé une chaîne de restaurants au sein



desquels le client est invité à dîner dans le noir absolu. Le personnel de ses restaurants compte près de 80% de personnes en situation de handicap, la plupart étant aveugles ou malvoyantes.

Au-delà de la question de l'insertion, Edouard a souhaité que ses restaurants répondent à une exigence environnementale et la majorité de ses produits sont issus de l'agriculture biologique.

#### GROUPE SOS

Première entreprise sociale européenne

Le GROUPE SOS a été créé il y a 35 ans avec l'ambition de lutter contre les exclusions sous toutes leurs formes. Diversifiant progressivement ses activités, il répond aujourd'hui aux besoins de la société avec 8 secteurs d'activités : Jeunesse, Emploi, Solidarités, Santé, Seniors, Culture, Transition



écologique, Action internationale. Avec 18 000 salariés, 550 établissements et services et 950 millions de CA, le GROUPE SOS est la première entreprise sociale européenne.

## COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

La communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération est une structure intercommunale française située dans le département de l'Essonne et la région Île-de-France. En 2019, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération regroupe les vingt-et-une communes. Elle est initiatrice du projet de la Ferme de l'Envol et restera propriétaire des terrains de cette ferme.



## LA SCOP-FERME DE L'ENVOL

La SCOP est composée par l'ensemble des agriculteurs de la Ferme de l'Envol. A terme ils seront une dizaine, et au démarrage ils sont déjà 3 Porteurs de projet identifiés :

### Laurent Marbot

Président de la SCIC des Fermes Agroécologiques

Président du Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île de France depuis 2014 et membre du conseil de la SCIC les Champs des possibles.



Maraîcher en agriculture biologique depuis 20 ans sur la Ferme des Tourelles à Boissy-sous-saint-Yon (91).

### Anaïs Droit

Présidente de la SCOP Ferme de l'Envol

Diplômée d'un double master en "Éthologie" et en "Biodiversité, Ecologie et Evolution" de Paris XIII,



Obtention d'un BPREA maraîchage biologique au CPSA de Combours (35).

Maraîchère chez Laurent Marbot depuis 2 ans.

### Eric Châtelet

Administrateur du réseau des AMAP

Jury à l'examen au lycée de Brie Comte Robert.



Maraîcher en agriculture biologique depuis plus de 8 ans et possédant la ferme des Douvières.

## ÉQUIPE DIRIGEANTE ET OPÉRATIONNELLE DÉJÀ IDENTIFIÉE À CE STADE

### Équipe dirigeante de la SCIC



#### Marie Le Mélédo : Directrice Générale

En charge de la conception et de la mise en oeuvre de la SCIC et de la Ferme de l'Envol depuis deux ans. Expérience de plusieurs années sur différents projets de développement territorial et de stratégies agro-alimentaires.



#### Julien Cohen : Directeur Général Adjoint

En appui sur les aspects de gestion financière et administrative, et sur le développement commercial de la SCIC.

Directeur de 8 restaurants sur Paris, dont le Septime.

Directeur du Fonds de Dotation Merci.

#### Laurent Marbot : Président

En appui sur les questions agricoles. Maraîcher depuis 20 ans, en Essonne.

Président du Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France



## Présentation des éléments financiers

### PRÉSENTATION DES HYPOTHÈSES GÉNÉRALES

#### Hypothèses économiques

Pour la première année d'exploitation (2020), les prospectus prévoient un total des ventes des produits de la ferme de 360 k€ hors effet inflation. De 2022 à fin 2025, la production croît fortement du fait de la mise en culture de nouvelles surfaces sur la ferme. A compter de 2026, la production atteint son rythme de croisière ne progressant plus que de 1%/ an, conséquence de gains marginaux de productivité.

Un plan de renouvellement a été pris en compte pour un montant de 30 k€/ an à compter de la quatrième année d'exploitation.

### COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Le compte de résultat prévisionnel s'établit comme suit :

Le résultat net cumulé s'établit à 529 k€ fin 2028, la première année d'exploitation positive est l'année 5 (2025).

#### Synthèse des principaux postes de revenus

Les produits d'exploitation ont été indexés sur une hypothèse d'un accroissement des prix unitaires de + 2% /an, hypothèse conservatrice compte tenu de l'orientation actuelle et prévisionnelle des prix du bio local en France.

Les produits d'exploitation se décomposent en deux postes:

- Les ventes des production réalisées par la SCOP Ferme de l'envol;
- Les locations de matériel agricole et le loyer versés par la SCOP Ferme de l'envol pour l'exploitation de la ferme.

Les activités annexes telles que la formation, la mise place d'un service de restauration et la location de la miellerie n'ont pas encore été intégrées. Ces activités économiques constitueront néanmoins, à terme, une source de revenus complémentaires à forte marge.

Le versement au compte de résultat de la quote-part de la subvention d'investissement d'un million prévu en 2019 par la région, le Département et la Communauté d'Agglomération constitue également une source de recette pour un montant annuel de 100 k€. A noter, cette subvention ne porte pas sur l'activité agricole de la Ferme. Cette subvention permet de financer les opérations d'aménagement et de revitalisation de l'ancienne base aérienne : étude des sols, voiries et réseaux divers notamment, et ne constitue pas une aide à l'activité de production.

- les achats de marchandises à la SCOP de la Ferme de l'envol;
- Les charges d'exploitation courantes avec notamment: les achats de services extérieurs à l'association de la Ferme de l'Envol, le loyer pour le bail emphytéotique administratif, les honoraires d'expertise comptable et autres, l'adhésion à l'URSCOP;
- Des charges d'exploitation complémentaires de transition sont supportées les premières années, notamment, en ce qui concerne les études de sol et les frais d'acte.

#### Synthèse des principaux postes de charges

Les principaux postes de charges sont:

## PRÉSENTATION DES RISQUES

Voici les risques que nous avons identifiés et les mesures qui ont été envisagées, afin que le modèle développé soit viable d'un point de vue économique, environnemental et humain :

**Risque 1 :** Difficulté de recruter les 7 agriculteurs complétant la première équipe de 4 personnes, avec le bon niveau de compétence, afin de garantir à la Ferme de l'Envol et à la SCIC l'atteinte de leurs objectifs financiers respectifs :

### Gestion du risque :

- Pour se donner le temps de constituer l'équipe, le projet démarre très progressivement sur les 3 premières années.
- Depuis 2 ans les partenaires de la SCIC ont tissé des liens avec plusieurs acteurs du monde agricole afin de faciliter l'identification de porteurs de projets, à savoir :
- Le lycée professionnel de Brie Comte Robert qui forme chaque année 40 futurs agriculteurs via sa formation en BPREA ;
- La SAFER, dans le cadre de l'élaboration du comité local foncier construit pour SESAME;
- Les réseaux : GAB IDF, Terre et Cité et ABIOSOL qui travaillent respectivement avec des porteurs de projet qui souhaitent s'installer en agriculture biologique et des agriculteurs du territoire.
- Par ailleurs la SCIC sera également un lieu de formation. A terme, deux entrepreneurs à l'essai sont prévus chaque année sur la Ferme de l'Envol. Ces derniers pourront rester entre un et deux ans sur place afin de se familiariser et de se former aux méthodes agroécologiques. Ils pourront ensuite devenir associés dans la SCOP, où bien postuler comme porteurs de projet sur les autres fermes du territoire comme celle d'Avrainville.

**Risque 2 :** Conflits humains au sein de la SCOP - Ferme de l'Envol

Les maraîchers de la Ferme de l'Envol travailleront ensemble tous les jours, et plusieurs d'entre eux habiteront également sur la ferme. Cette proximité peut-être source de conflit, ce qui risquerait d'entraîner une perte de productivité de la SCOP-Ferme de l'Envol, et par là même de la SCIC;

### Gestion du risque :

- Un budget est prévu pour que la structuration du collectif soit encadrée et suivie par un organisme d'animation tel que l'Université du Nous, afin de faciliter la communication et gérer les tensions potentielles.
- Il est prévu que l'équipe se structure très progressivement. Ainsi, tout nouvel associé potentiel fera préalablement un an de test en salariat au sein de la SCOP - Ferme de l'Envol afin de garantir que le modèle de travail en collectif lui convient.

**Risque 3 :** Conflit au sein de la SCIC du fait d'une mauvaise gouvernance

La SCIC rassemble des acteurs très diversifiés dont les intérêts peuvent être divergents : associations, distributeurs, personnes publiques, agriculteurs, investisseurs... Des incompréhensions ou des malentendus peuvent émerger entre toutes ces parties prenantes.

### Gestion du risque :

- La Direction de la SCIC jouera un rôle important en terme d'animation, afin de garantir un bon équilibre au sein de la gouvernance (c'est déjà le cas en phase de conception de projet).
- La répartition des pouvoirs de vote par collège a fait l'objet de plusieurs mois de discussion, et les associés de la SCIC l'ont validé : chacun y trouve sa place.
- Les associés de la SCIC travaillent déjà ensemble depuis 2 ans. Ils se connaissent désormais très bien et se sont déjà retrouvés dans des situations de décisions délicates, sans que cela ne fragilise le collectif.

**Risque 4 :** Volume de production de la Ferme de l'Envol inférieure aux prévisions

Deux principaux facteurs peuvent entraîner une diminution des volumes de production : les problèmes de ressources humaines dans l'équipe de la SCOP, et les problèmes liés à des aléas climatiques (grêle, sécheresse, invasions de ravageurs des cultures...).

Cette baisse des volumes impacterait directement l'économie de la SCIC

### Gestion du risque :

- Le projet bénéficie de plus de 20 ans de retour d'expérience, à travers les maraîchers de la SCOP qui possèdent leur propre ferme sur territoire de Coeur d'Essonne. Leur expérience actuelle indique que les volumes varient finalement peu d'une année sur l'autre. Les mauvaises années existent, mais leur impact sur le long terme est mineur, du fait du nombre équivalent d'années exceptionnellement bonnes.
- Les cultures mises en places seront très diversifiées. Une quarantaine de variétés différentes de légumes sera plantée chaque année, afin de limiter l'impact global si une des cultures venait à être malade ou bien attaquée par des ravageurs.
- Chaque année, les distributeurs appartenant au collège des Partenaires vont se répartir la vente des produits de la SCOP. Lors d'une année de plus faible production, ils vont favoriser parmi eux, les canaux de distribution capables de découler au prix le plus élevé la production de la ferme.
- Les prix de vente intégrés dans le prévisionnel économique sont relativement bas, dans une logique d'alimentation saine, bio et locale accessible à tous. Néanmoins, si une année se révélait particulièrement difficile, il sera facile d'améliorer le chiffre d'affaire en augmentant les prix de vente.